



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Résistance dans le cadre de la démoustication dite de confort

Question écrite n° 32294

Texte de la question

M. François-Michel Lambert alerte Mme la ministre de la transition écologique sur le risque d'apparition de résistances au Bti, biocide et larvicide utilisé dans le cadre de la démoustication dite de confort sur le territoire. La commission d'enquête parlementaire chargée d'évaluer les recherches, la prévention et les politiques publiques à mener contre la propagation des moustiques Aedes et des maladies vectorielles a rappelé, dans son rapport publié en juillet 2020, les résistances d'ores et déjà observées à la deltaméthrine (biocide utilisé dans le cadre de la lutte anti-vectorielle) en Guyane ou aux Antilles. Comme le souligne ledit rapport, la deltaméthrine présente des limites : « une utilisation trop intensive augmente le risque d'apparition d'une résistance ». Une note de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) de 2017 indique, par ailleurs, que la résistance à la deltaméthrine s'est aggravée en Nouvelle-Calédonie, à la suite des épidémies d'arboviroses observées depuis 2003. Plus alarmant encore, la commission d'enquête parlementaire a conclu que les moustiques ne pouvaient être combattus par la seule utilisation d'insecticides en raison de leur toxicité ; dans le même rapport, elle écrit que « la deltaméthrine présente une toxicité non négligeable pour un certain nombre d'espèces, y compris à des niveaux d'exposition largement inférieurs au seuil de toxicité pour l'homme ». Fort de ces constats, il lui demande de bien vouloir lui préciser la stratégie du Gouvernement pour éviter l'apparition de telles résistances.

Données clés

Auteur : [M. François-Michel Lambert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32294

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2020](#), page 6450

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)